

**OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATIONS
ECOPRIMES 2018-2019
PAC HYBRIDES FIOUL**

Pour la réalisation d'opérations d'économies d'énergie dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie

(Article L221-1 et suivants du Code de l'énergie et Arrêté du 04-09-2014)

ENTRE : Coordonnées du bénéficiaire Les champs marqués d'une * sont obligatoires

*Nom : *Prénom :
OU
 *Raison sociale : *SIREN :
 *Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : E-mail :
 *Adresse du bâtiment existant depuis + de 2 ans, objet des projets de travaux si différente (rue, code postal et ville) :

 *Coordonnées de l'installateur :

 *Coordonnées du distributeur de fioul domestique :

Ci-après « le bénéficiaire » ou « vous »

ET :
 L'Association Interprofessionnelle pour le Développement de l'Efficacité Énergétique, 114 Avenue de Wagram 75017 Paris, association sans but lucratif, (Siren 490 727 971), déclarée auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire en qualité de délégataire dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ci-après dénommée AIDEE.

Nous proposons par la présente de pouvoir bénéficier d'une prime d'économies d'énergie en fonction de vos ressources, pour l'installation d'une PAC hybrides FIOUL (BAR-TH-159).

La prime est attribuée si le dossier respecte les conditions d'éligibilités aux Certificats d'Économies d'Énergie fixées par l'Administration et le règlement de l'opération « EcoPrimes » et notamment :

- PAC hybrides FIOUL (BAR-TH-159) :
Le devis des travaux doit être signé entre le 1^{er} novembre 2018 et le 30 avril 2019 concerne l'installation, dans une maison individuelle de plus de 2 ans, d'une PAC Hybride fioul avec les caractéristiques suivantes :
 - Pompe à chaleur air/eau individuelle comportant un dispositif d'appoint utilisant un combustible fioul et une régulation qui les pilote ;
 - efficacité énergétique saisonnière (ETAS) ≥ à 111 % dans le cadre du règlement (UE) n° 813/2013 ;
 - chaudière équipée d'un régulateur (intégré ou non) relevant de la classe IV, V, VI, VII ou VIII dans le cadre du règlement (UE) n° 813/2013 (**la facture des travaux devra également comporter ces mentions**).*Les pompes à chaleur utilisées uniquement pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire et les pompes à chaleur basse température ne sont pas éligibles à cette opération.*
L'installateur doit être qualifié RGE dans l'installation de Pompe à chaleur, à la date d'acceptation du devis.
 - Le dossier complet (le document « Cadre Contribution », la présente offre, l'attestation sur l'honneur, la copie du devis signé, la copie de la facture des travaux, votre justificatif de revenus N-1 ou N-2 pour pouvoir bénéficier de la prime Super Bonus) doit nous parvenir après la réalisation des travaux et au plus tard avant le 1^{er} juillet 2019.
- **En contrepartie**, si vous réalisez les travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères de la fiche d'opération BAR-TH-159 et de la présente convention, AIDEE constituera avec vous un dossier d'économies d'énergie destiné à justifier la réalisation des obligations légales d'économies d'énergie qui incombent à notre association.

EcoPrimes Classique <i>sans conditions de ressources</i>	EcoPrimes Super Bonus¹ <i>sous conditions de ressources</i>
600 € TTC	1 200 € TTC
dont 100 € de Chèque Fioul AIDEE²	

1- Prime Super Bonus sous conditions de ressources du ménage occupant le logement
 2- A valoir sur une livraison de fioul de 500 litres minimum, acheté chez un distributeur de fioul Partenaire AIDEE.

La réglementation prévoit que tout contrat ou convention ouvre un droit de rétractation dans un délai de 14 jours (formulaire téléchargeable sur aidee.fr) Vous pouvez bénéficier de primes pour d'autres travaux d'économies d'énergie. Plus de renseignement sur aidee.fr.

Fait à Le

La présente convention doit être formalisée et signée avant l'approbation d'un devis, d'un bon de commande ou du paiement d'un acompte par le bénéficiaire entre le 1^{er} novembre 2018 et le 30 avril 2019.

* Signature du BENEFICIAIRE précédée de la mention « bon pour accord » :	* Signature de AIDEE : <i>Le 1^{er} novembre 2018,</i> <i>Le directeur Administratif et Financier</i>
--	--

AIDEE ne peut être débitrice envers vous que de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et exclusivement aux conditions ci-dessus.



www.aidee.fr

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le ministère en charge de l'Energie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie. Dans ce cadre l'Association AIDEE, 114 avenue de Wagram 75017 Paris s'engage à vous apporter :

- Une prime d'un montant de 600 euros minimum
- Un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de 0 euro
- Un prêt bonifié d'un montant de 0 euro proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = 0)
- Un audit ou un conseil personnalisé sous forme écrite (valeur = GRATUIT)
- Un produit ou service offert : 0 d'une valeur de 0 €

dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
PAC hybrides FIOUL	BAR-TH-159	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie.

au bénéfice de :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Date de cette proposition :

Adresse e-mail :
 Téléphone :

La date doit être antérieure ou égale à la date d'engagement de l'opération par le bénéficiaire.

Signature :
 Le directeur Administratif et Financier

⚠ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables ; et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?
 sur le site www.aidee.fr ou en appelant au :

AIDEE
 114 avenue de Wagram
 75017 PARIS

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du Ministère en charge de l'énergie :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique

Plateforme Rénovation info service :

